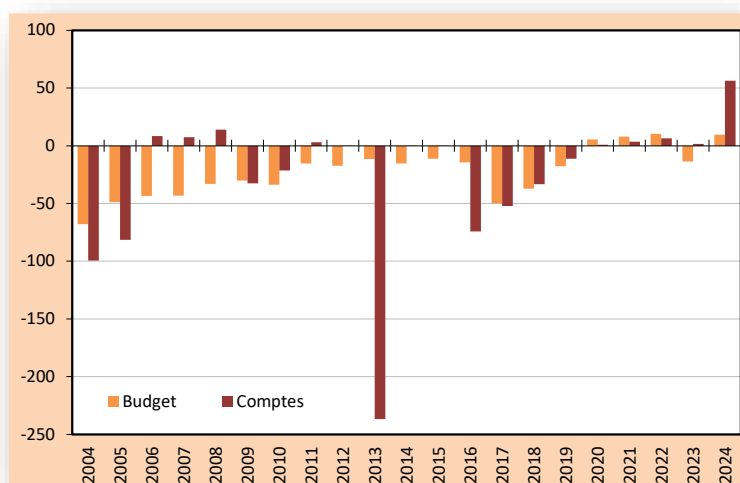


# COMPTES 2024 DE L'ÉTAT DE NEUCHÂTEL

*Statistique financière*



Juin 2025

Département de la santé,  
de la jeunesse et des sports

Service de statistique

Département de la formation  
et des finances

Service financier

**Sommaire**

|                                                           |           |
|-----------------------------------------------------------|-----------|
| <b>INTRODUCTION</b>                                       | <b>3</b>  |
| <b>DONNÉES FINANCIÈRES</b>                                | <b>4</b>  |
| Vue d'ensemble                                            | 4         |
| Compte de résultats détaillé                              | 5         |
| Compte de résultats                                       | 6         |
| Compte des investissements                                | 7         |
| Endettement, intérêts nets et taux d'intérêts moyen       | 8         |
| Charges par nature du compte de résultats                 | 9         |
| Revenus par nature du compte de résultats                 | 10        |
| Compte de résultats selon la classification fonctionnelle | 11        |
| Bilan                                                     | 12        |
| <b>INDICATEURS FINANCIERS</b>                             | <b>13</b> |
| Taux d'endettement net                                    | 13        |
| Degré d'autofinancement                                   | 13        |
| Part des charges d'intérêts                               | 14        |
| Dette brute par rapport aux revenus                       | 14        |
| Proportion des investissements                            | 15        |
| Part du service de la dette                               | 15        |
| Dette nette par habitant                                  | 16        |
| Taux d'autofinancement                                    | 16        |

**Introduction du service financier**

De manière générale, la statistique financière met en évidence un certain nombre d'éléments utiles à la conduite d'une collectivité publique et permet d'identifier certaines tendances propres à influencer l'action politique. Elle constitue en ce sens un outil précieux pour le Grand Conseil et le Conseil d'État afin de suivre l'évolution des politiques publiques, mais aussi de prendre, si nécessaire, les décisions et les mesures adéquates pour atteindre les objectifs fixés.

Conformément aux articles 70 et 71 de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, le Conseil d'État doit publier chaque année une statistique financière de l'État et des communes. Compte tenu des exigences légales, la statistique financière cantonale comprend une présentation de l'évolution des données dans le temps et se doit d'être conforme aux directives de l'Administration fédérale des finances (AFF) afin de permettre une comparaison entre collectivités publiques. Comme c'est le cas depuis 2018, les données sont présentées sur la base du deuxième modèle comptable harmonisé (MCH2).

Le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes (RLFinEC) du 20 août 2014 précise, à son article 57, que le service de statistique est chargé de la publication de la statistique financière de l'État et des communes, en collaboration avec les services concernés (service financier et service des communes). Le RLFinEC énumère également les indicateurs financiers qui doivent être présentés. Les définitions, les formules et les chiffres-clés utilisés pour le calcul des indicateurs financiers sont ceux qui proviennent du Conseil suisse de présentation des comptes publics (SRS-CSPCP).

La présente fiche a pour objectif de répondre à ces impératifs légaux en regroupant diverses informations concernant la santé financière de l'État de Neuchâtel. Elle accompagne et complète, par le biais de commentaires essentiellement techniques, le rapport de gestion financière relatif à l'exercice 2024 (Tomes 1 et 2 du 29 avril 2025) qui fournit une appréciation politique de l'exercice et explique de manière détaillée les écarts avec le budget et les comptes précédents. A l'instar des documents élaborés pour toutes les communes neuchâteloises, cette fiche est publiée sur le site Internet du service de statistique ([www.ne.ch/stat](http://www.ne.ch/stat)).

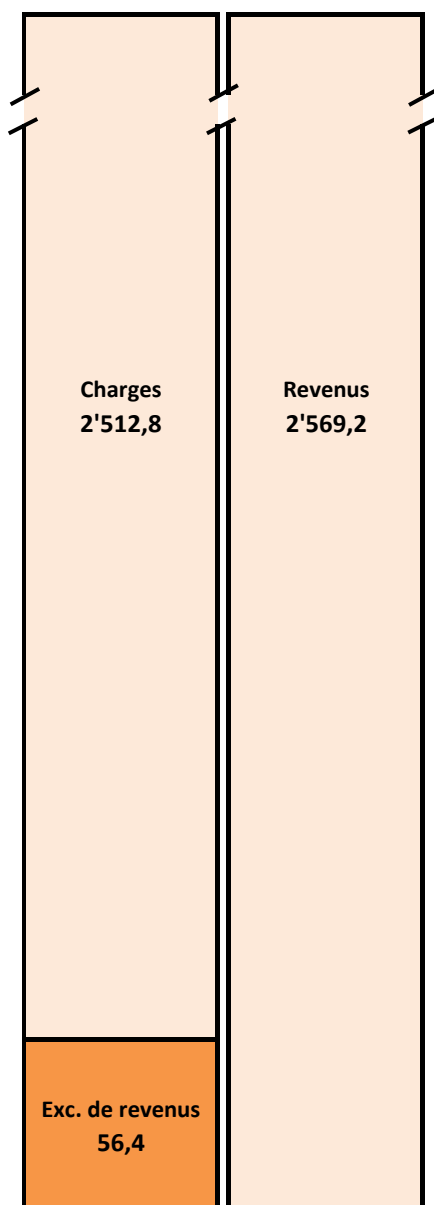
**Comptes 2024 de l'Etat: vue d'ensemble en millions de francs**

Le compte de résultats et le compte des investissements sont les deux états financiers principaux en matière de comptabilité des collectivités publiques. Le compte de résultats 2024 boucle sur un excédent de revenus (bénéfice) de CHF 56,4 millions (bénéfice de 9,5 millions au budget) et le compte des investissements présente des dépenses nettes de CHF 82 millions (119,9 millions au budget).

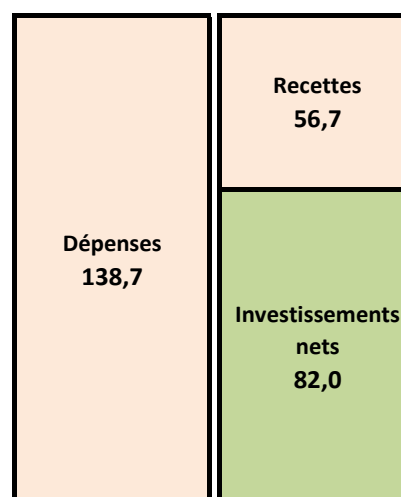
Depuis 2020 et pour la cinquième année consécutive, les comptes présentent un bénéfice, confirmant ainsi le redressement progressif des finances de l'État, malgré un contexte parfois difficile, notamment en raison des crises survenues entre 2020 et 2022. L'amélioration globale de CHF 46,9 millions de francs par rapport au budget s'explique principalement par une hausse importante des revenus fiscaux, notamment pour les personnes physiques (+32,5 millions) et les personnes morales (+44,3 millions). Ces améliorations significatives ont permis d'éviter plusieurs prélèvements aux réserves et de combler l'absence de versement de la part au bénéfice de la BNS. Le volume des investissements nets confirme l'augmentation déjà observée ces dernières années. Bien qu'ils n'atteignent juste pas l'exigence minimale prévue par la loi (3,5% des revenus déterminants), le degré d'autofinancement est supérieur à 100% et au minimum fixé par le mécanisme du frein à l'endettement (70%).

Malgré des signes de ralentissements de l'économie neuchâteloise et la hausse progressive du taux de chômage, le résultat 2024 bénéficie encore d'une conjoncture favorable. Les perspectives financières incertaines pour les années futures appellent toutefois au maintien d'une gestion financière rigoureuse, d'autant plus que l'État de Neuchâtel dépend fortement de certaines sources de revenus sur lesquelles il n'a aucune influence directe (péréquation fédérale, part au bénéfice de la BNS). L'endettement au sens étroit (emprunts), qui s'élève à CHF 1,8 milliard de francs à fin 2024, demeure toujours élevé et reste un sujet de préoccupation pour l'avenir.

**Compte de résultats**



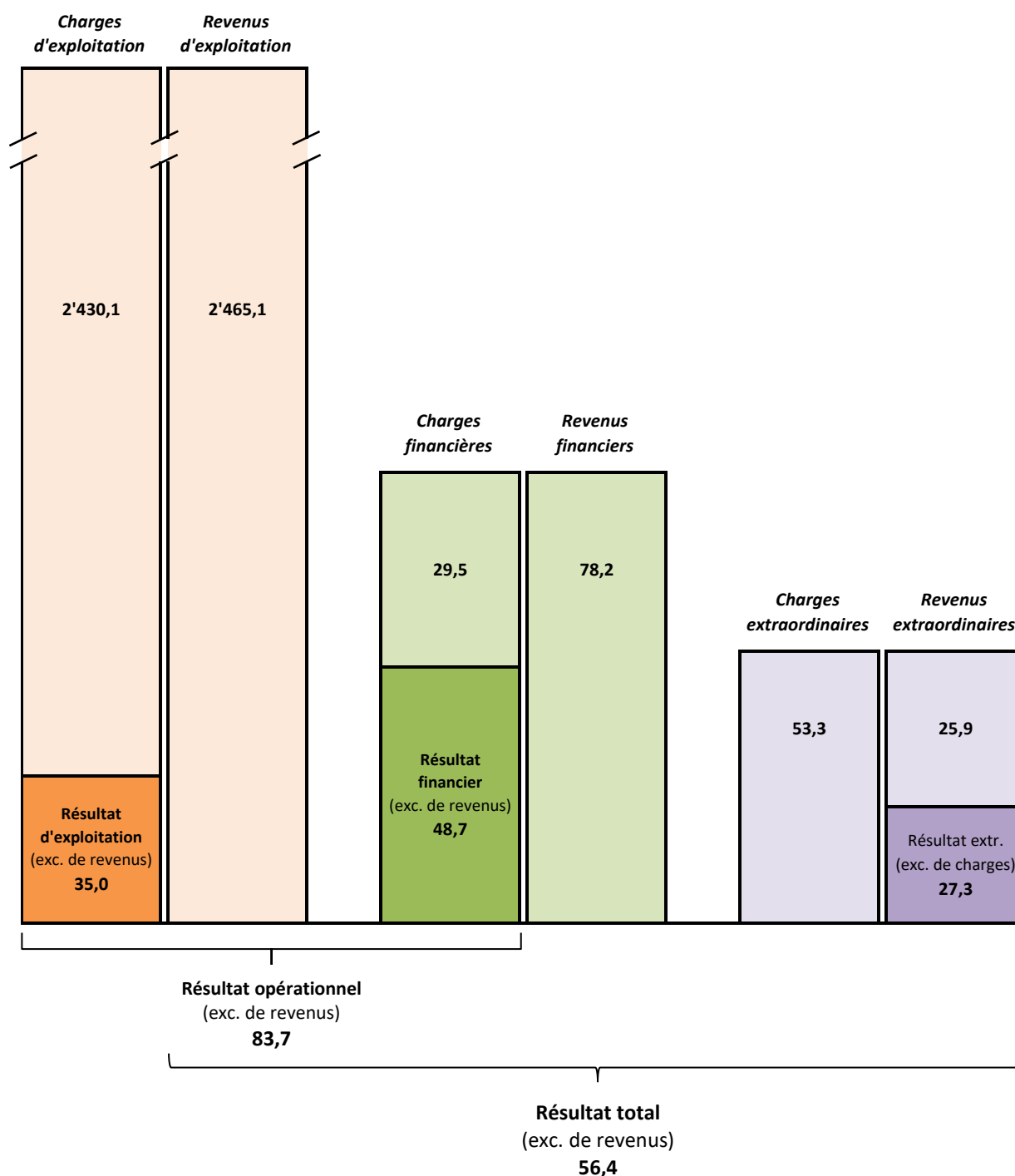
**Compte des investissements**



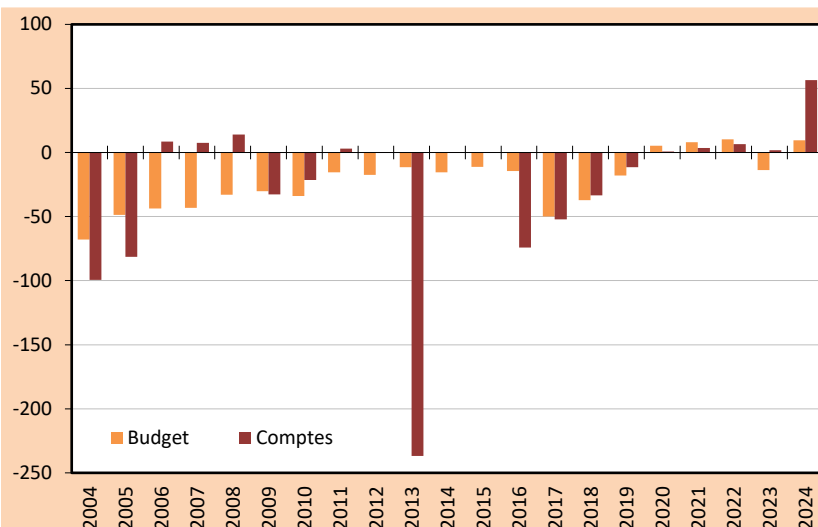
**Compte de résultats 2024 détaillé** *en millions de francs*

Conformément aux exigences du MCH2, le compte de résultats se décline sur trois niveaux : le résultat d'exploitation (bénéfice de 35 millions), le résultat opérationnel (bénéfice de 83,7 millions y compris charges financières et revenus financiers) et le résultat total (bénéfice de 56,4 millions y compris charges extraordinaires et revenus extraordinaires). Le schéma ci-dessous présente une vision détaillée de ces différents niveaux de résultats.

Le résultat d'exploitation est bénéficiaire pour la première fois depuis le passage au MCH2 et s'améliore en regard du budget (déficit de 69,1 millions) et du résultat d'exploitation 2023 (déficit de 25,2 millions). Compte tenu des charges et des revenus financiers (excédent de revenus de 48,7 millions) ainsi que des opérations extraordinaires (excédent de charges de 27,3 millions), le résultat total est meilleur que les prévisions budgétaires (amélioration de 46,9 millions) et les comptes de l'exercice précédent (amélioration de 54,7 millions).



**Résultat total, budget et compte de résultats en millions de francs**

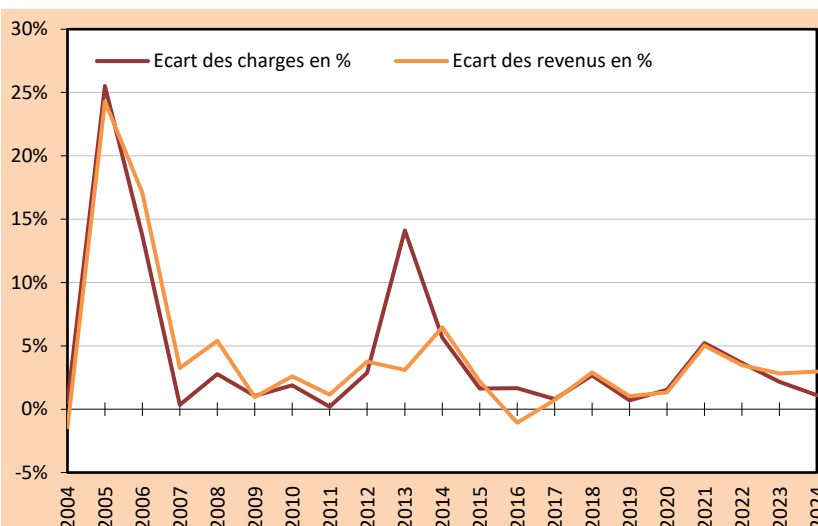


La comparaison des charges et des revenus du compte de résultats aboutit au résultat total annuel, soit un excédent de charges (déficit) ou un excédent de revenus (bénéfice). Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires. Plus l'écart entre le budget et les comptes est faible, plus les prévisions sont correctes.

Alors que le budget 2024 adopté par le Grand Conseil le 5 décembre 2023 prévoyait un excédent de revenus de CHF 9,5 millions, la situation après clôture des comptes s'améliore significativement pour atteindre un bénéfice de CHF 56,4 millions (le plus important constaté à ce jour). On peut voir sur le graphique ci-contre l'amélioration progressive de la situation financière de l'État avec tout d'abord une réduction progressive des déficits (2017-19) puis, dans un second temps, des comptes bénéficiaires (2020-24).

Rappelons que l'exercice 2013 comptabilise pour près de CHF 221 millions de provisions pour la recapitalisation de la caisse de pensions. Sans tenir compte de cette incidence, le déficit total de CHF 237 millions serait ainsi ramené à quelque CHF 16 millions, soit un montant proche du budget.

**Écarts budget et compte de résultats en pourcent**

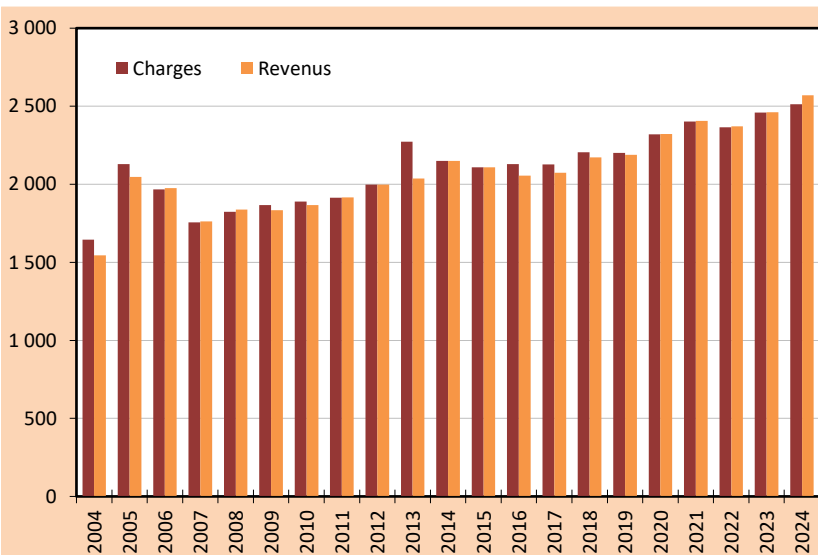


La comparaison des écarts de charges et de revenus entre le budget et les comptes permet d'affiner l'analyse et la pertinence des prévisions budgétaires.

Les écarts constatés sur les derniers exercices étaient relativement proches jusqu'ici et aboutissaient au final à un résultat réel plus ou moins conforme au budget. Au terme de l'exercice 2024, l'écart entre les charges prévues et les charges réalisées se traduit par une augmentation de CHF 27,1 millions (+1,1%) alors que, pour les revenus, l'écart entre le budget et les comptes présente une augmentation de CHF 74 millions (+3%). C'est donc surtout par le biais des revenus que l'on peut expliquer l'amélioration significative du résultat par rapport aux prévisions.

Les écarts particulièrement importants en 2005, 2006 et 2013 proviennent respectivement des opérations en lien avec l'or BNS, le passage au principe d'échéance et la recapitalisation de la caisse de pensions.

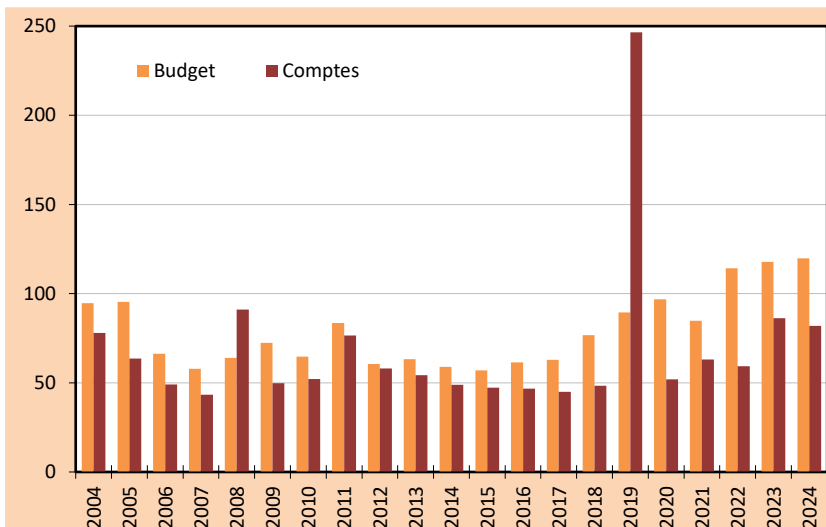
**Charges et revenus du compte de résultats en millions de francs**



En 2024 les charges et les revenus du compte de résultats atteignent respectivement CHF 2'512,8 millions et CHF 2'569,2 millions, soit un résultat excédentaire, comme déjà précisé, de CHF 56,4 millions. Par rapport à l'exercice précédent, les charges augmentent de CHF 54,1 millions (+2,2%) et les revenus de CHF 108,8 millions (+4,4%). C'est donc la seconde fois que les charges et les revenus augmentent conjointement par rapport à l'exercice précédent.

Rappelons que les comptes 2005 englobent des opérations au titre du versement de la BNS au canton suite à la vente d'or excédentaire (CHF 426 millions de revenus extraordinaires ayant donné lieu à un amortissement du découvert). Les comptes 2006 marquent le passage au principe d'échéance (effets liés au rattrapage aussi bien du côté des charges que des revenus). Les charges relatives aux comptes 2013 comprennent la création de provisions pour la caisse de pensions (CHF 221,4 millions). Relevons également que les revenus marquent une stagnation entre 2014 et 2017 sous l'effet de la réforme de la fiscalité des personnes physiques.

**Dépenses nettes, budget et compte des investissements en millions de francs**

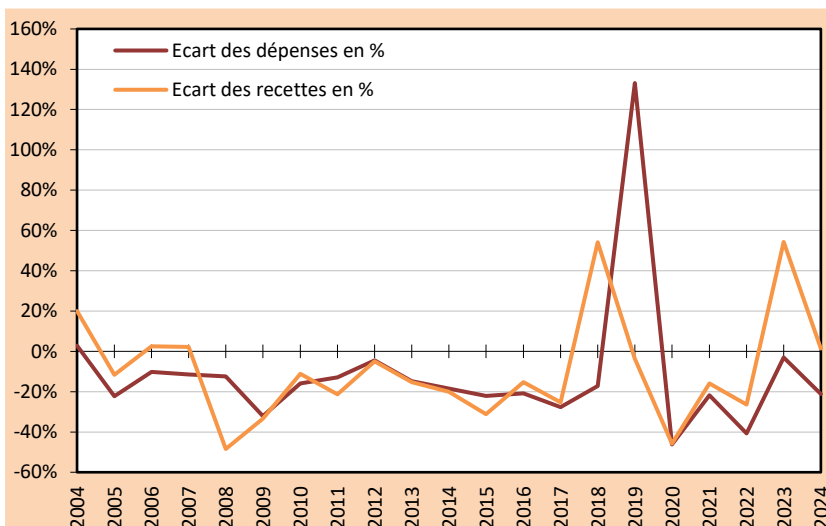


Le budget et le compte des investissements comprennent les dépenses et les recettes pour l'acquisition de biens durables et la réalisation de projets inscrits au patrimoine administratif de la collectivité publique.

Ce graphique permet de comparer la pertinence des prévisions budgétaires. On peut remarquer que le volume des dépenses nettes est souvent inférieur aux prévisions. C'est une nouvelle fois le cas pour l'exercice 2024. Les investissements nets s'élèvent à CHF 82 millions, soit CHF 37,9 millions de moins que ceux budgétés. Cette situation s'explique aussi par le mécanisme de frein à l'endettement qui permet de tenir compte d'un écart statistique au budget (23,1 millions). Le volume d'investissement est par ailleurs légèrement inférieur à celui de l'année précédente (86,2 millions).

Pour l'année 2019, le budget prévoyait des investissements nets totaux à hauteur de CHF 89 millions. Au final, le résultat des comptes 2019 est de CHF 246 millions. Cet écart important résulte du désendettement du RHNe décidé par le Grand Conseil (constitution d'un capital propre à hauteur de CHF 200 millions comptabilisé dans le compte des investissements).

**Écarts budget et compte des investissements en pourcent**

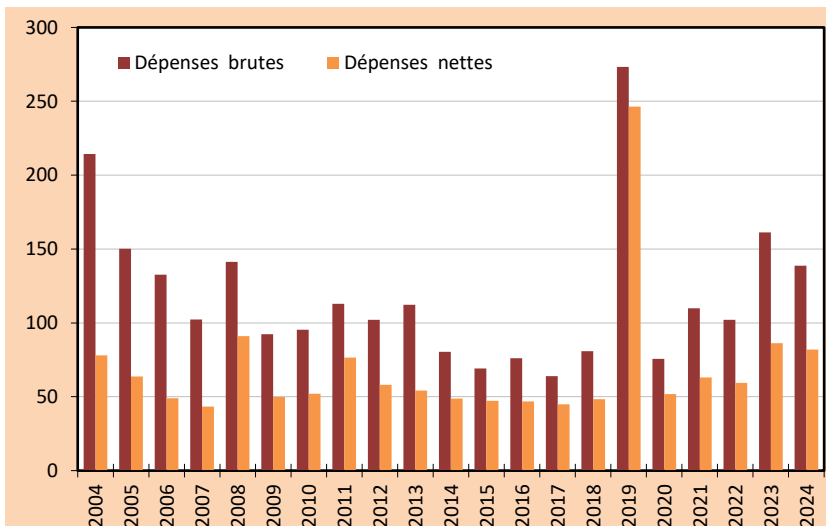


Alors que les dépenses présentent un écart négatif important par rapport au budget (-21,1%), les recettes comptabilisées au cours de l'exercice 2024 sont quasi conformes au budget (+1,4%).

Bien que plusieurs projets ont été freinés ou reportés, le niveau des investissements en 2024 reste acceptable et confirme la hausse observée ces dernières années. Sans les opérations liées aux cessions du Grand-Pont et de certains tronçons routiers à la Ville de La Chaux-de-Fonds (opérations impliquant des transferts d'immobilisations du patrimoine administratif au patrimoine financier qui se matérialisent par des recettes d'investissements de 8,5 millions non budgétés), les investissements nets s'élèveraient à environ CHF 90 millions, soit un volume supérieur aux comptes 2023.

Sans les incidences financières liées à RHNe (non budgétées), les dépenses brutes de l'exercice 2019 (écart de 133%) auraient été inférieures aux prévisions, à l'instar de ce qui est constaté pour la plupart des exercices.

**Dépenses brutes et nettes du compte des investissements en millions de francs**

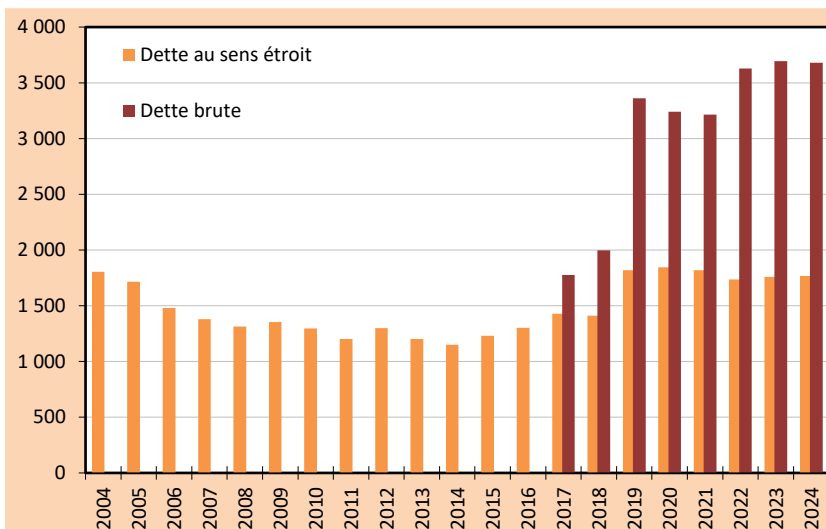


Ce graphique présente les dépenses brutes et les dépenses nettes une fois les participations de tiers déduites. En regard des critères du frein à l'endettement, les investissements nets 2024 n'atteignent juste pas le volume minimal prévu par la loi (3,4% des revenus déterminants, alors que l'objectif est de 3,5%).

Rappelons qu'entre 2006 et 2019, le mécanisme du frein à l'endettement a considérablement restreint le niveau des investissements (enveloppes autorisées) compte tenu des déséquilibres qui étaient constatés au niveau des budgets du compte de résultats. Cette situation est à l'origine des modifications adoptées par le Grand Conseil en 2019 et mises en vigueur dès l'exercice 2020 avec un nouveau dispositif de maîtrise des finances (art. 30 LFinEC) qui impose un seuil d'investissement minimum correspondant à 4,5% (budget) ou 3,5% (comptes y compris écart statistique) des revenus déterminants du compte de résultats.

Des dépenses plus importantes devraient ainsi progressivement élargir au compte des investissements, au cours des prochains exercices, parallèlement aux projets d'envergure qui sont envisagés.

**Endettement en millions de francs**

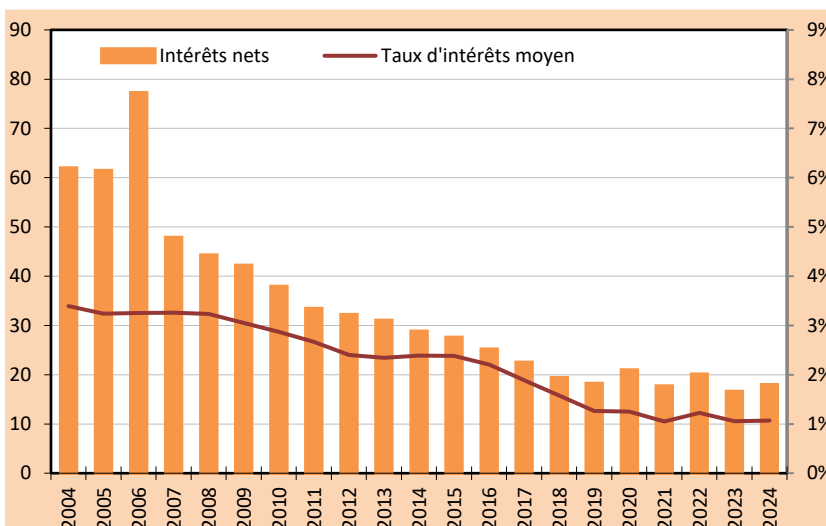


La dette bancaire (ou dette au sens étroit) est de CHF 1'766,5 millions à fin 2024. Ce montant se rapporte uniquement à l'état des emprunts en cours auprès des instituts financiers (banques, compagnies d'assurance, caisses de pensions, etc.). La dette bancaire augmente de CHF 7,9 millions par rapport à l'exercice précédent. Cette variation demeure faible et doit être mise en parallèle à une hausse de plus CHF 20 millions des liquidités entre 2023 et 2024.

En considérant d'autres engagements inscrits au passif du bilan de l'État (notamment les engagements courants), on aboutit à la notion de dette brute qui est définie au travers des standards du MCH2 et reprise dans le graphique ci-contre pour les huit derniers exercices. Conformément à cette notion plus large, l'endettement est de CHF 3'679,7 millions en 2024 et diminue par rapport à 2023.

L'importante augmentation de la dette au sens étroit entre 2018 et 2019 s'explique par le financement des mesures compensatoires en lien avec le changement de plan d'assurance de la caisse de pensions et l'assainissement du bilan de RHNe. En ce qui concerne la dette brute, des changements de principes comptables en 2019 expliquent la hausse significative constatée par rapport à 2018.

**Intérêts nets en millions de francs et taux d'intérêts moyen en pourcent**

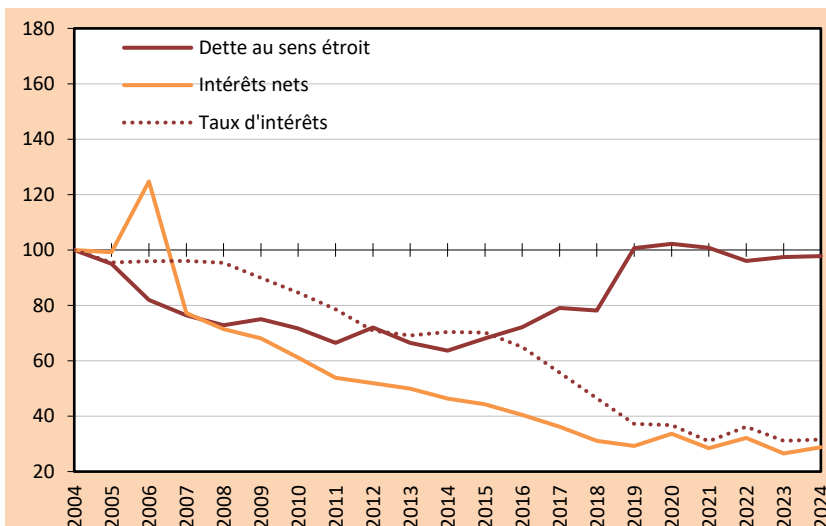


Les intérêts dépendent du montant de la dette et des conditions d'emprunts (taux d'intérêt). On parle d'intérêts nets car aux charges d'intérêts sont déduits les intérêts encaissés par l'État relatifs aux conditions d'emprunts à court terme (taux négatifs sur la période 2015-22) et dans le cadre des opérations de swap.

Les comptes 2024 présentent des charges d'intérêts de CHF 18,4 millions et des intérêts encaissés de CHF 0,6 million, soit au final des intérêts nets de CHF 17,8 millions. Les charges d'intérêts étant supérieures à celles de l'exercice précédent (+1,4 million), le taux moyen de la dette augmente également de 1,05% à 1,07%.

Le passage au principe d'échéance explique le pic 2006 au niveau des charges nettes d'intérêts (comptabilisation de charges supplémentaires à hauteur de CHF 21 millions afin de rattraper le décalage annuel).

**Indice de la dette, des intérêts nets et du taux d'intérêts moyen base 2004=100**

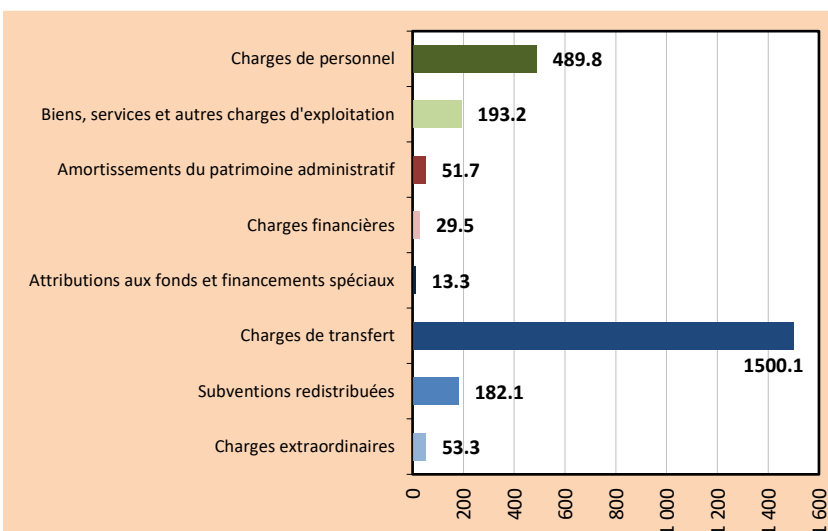


Le graphique ci-contre présente l'évolution de la dette, des intérêts nets et du taux d'intérêt moyen en termes d'indices. On constate une évolution plus ou moins parallèle s'agissant des deux dernières variables.

En prenant comme référence les comptes de l'année 2004 (base = 100 points), l'indice de la dette s'établit à 97,8 points, soit un montant légèrement supérieur à l'indice 2023 (97,4 points) et 2022 (96,1 points) mais inférieur aux indices constatés sur la période 2019-21 (> 100 points). Cet indice a augmenté significativement entre 2018 et 2019 du fait de l'intégration au bilan de l'État des dettes préexistantes pour la caisse de pensions et le RHNe. L'indice des intérêts nets et l'indice se rapportant au taux d'intérêts moyen augmentent également en 2024.

La variation constatée en 2006 au titre des intérêts nets s'explique pour les mêmes raisons que celles avancées au graphique précédent (passage au principe d'échéance).

**Charges par nature du compte de résultats 2024 en millions de francs**



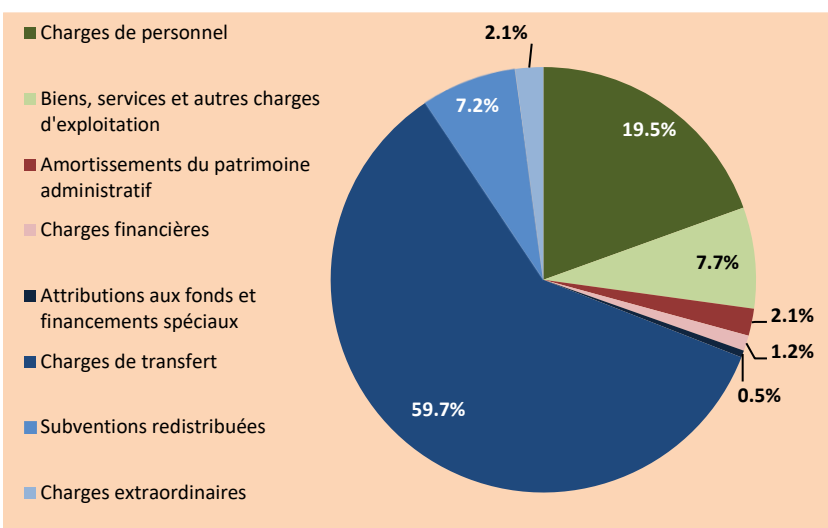
La classification par nature des charges (et des revenus) du compte de résultats regroupe les flux financiers conformément à la nomenclature définie par le MCH2.

La présentation des charges par nature met en évidence le poids financier important que constituent les charges de transfert sur les comptes de l'État. Ainsi, en 2024, celles-ci se montent à un milliard et demi dont l'essentiel se compose de subventions à des collectivités ou à des tiers sur la base de partenariats.

Les charges de personnel (y compris charges sociales) s'élèvent à CHF 489,8 millions et les charges pour l'acquisition de biens et services à CHF 193,2 millions.

Les charges extraordinaires de CHF 53,3 millions correspondent, conformément aux mécanismes légaux en vigueur, aux attributions en faveur des deux réserves de lissage des revenus fiscaux et de politique conjoncturelle.

**Charges par nature du compte de résultats 2024 en pourcent**

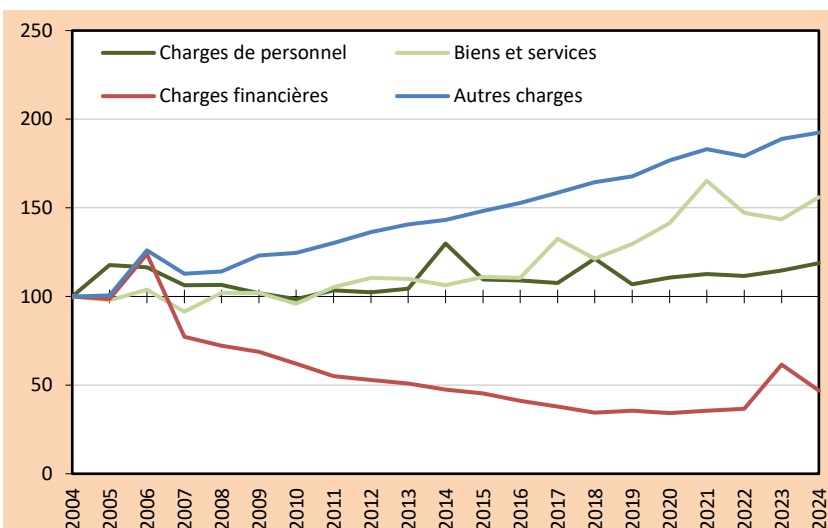


La récapitulation des charges par nature en pourcent, illustrée dans le graphique ci-contre, montre bien l'importance des charges de transfert. Ces dernières correspondent en effet à près de 60% du total des charges et concernent essentiellement les domaines de la santé, de la formation et de la prévoyance sociale conformément à l'approche selon la classification fonctionnelle.

Rappelons que les charges de transfert regroupent également, depuis le passage au MCH2, les amortissements sur les subventions d'investissement (natures MCH2 366) qui représentent un montant de CHF 19,3 millions dans les comptes 2024.

Il convient toutefois de nuancer le poids des charges de transfert par les revenus qui y sont souvent liés (natures MCH2 46), comme c'est par exemple le cas pour les indemnités en matière de transports publics ou pour la facture sociale (participation des communes).

**Indice des charges par nature (base 2004=100)**

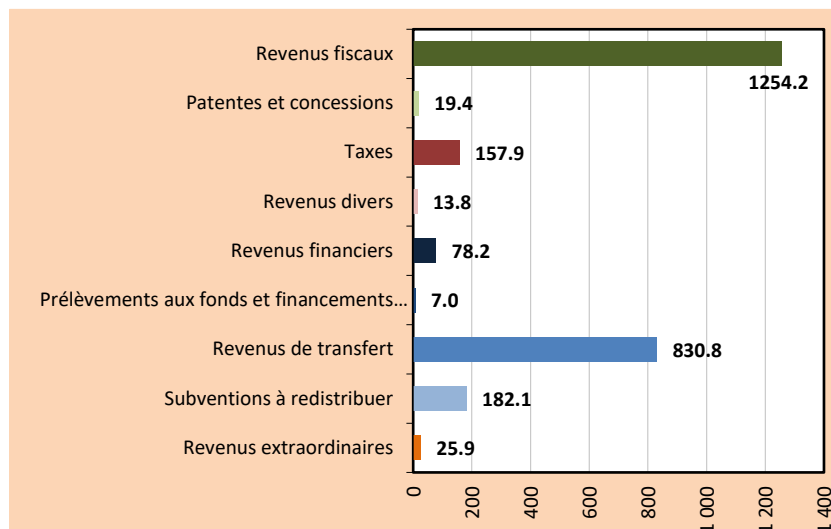


Le graphique ci-contre montre la progression de certaines catégories de charges en termes d'indices (base 2004 = 100 points).

Des regroupements ont été effectués en fonction de certaines natures comptables pour assurer une comparabilité acceptable entre les données de la période 2004-2016 (MCH1) et 2017-2024 (MCH2).

A l'exception des charges financières caractérisées par une augmentation ponctuelle entre 2022 et 2023 (bâtiments du site de Perreux sortis du bilan de l'État), les trois autres catégories augmentent toutes entre 2023 et 2024 et expliquent la hausse générale des charges de 2,2% déjà mise en évidence.

**Revenus par nature du compte de résultats 2024 en millions de francs**



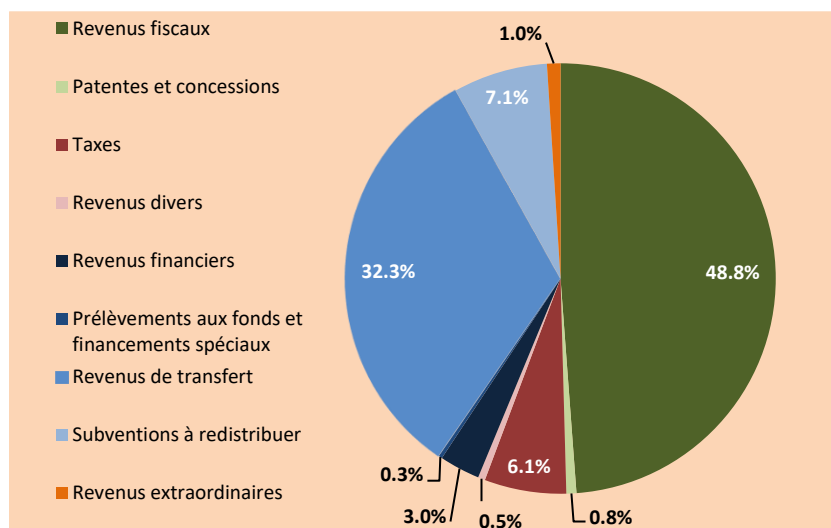
La présentation des revenus par nature permet de souligner l'importance des revenus fiscaux par rapport à l'ensemble des revenus de l'État.

En 2024, les revenus fiscaux s'élèvent à CHF 1'254,2 millions, soit une augmentation de CHF 86,9 millions par rapport aux comptes 2023. Les impôts relatifs aux personnes physiques atteignent CHF 811,5 millions et les impôts des personnes morales CHF 242,3 millions. Les taxes véhicules et navigation appartiennent aussi à cette catégorie (50,5 millions).

Les revenus de transfert s'élèvent à CHF 830,8 millions. Il s'agit principalement des subventions fédérales acquises par le canton. En font également partie les recettes brutes encaissées au titre de la RPT (283,2 millions), de l'IFD (135 millions) et de l'impôt anticipé (16,5 millions).

Les revenus extraordinaires de CHF 25,9 millions correspondent aux montants prélevés dans les réserves de retraitement du patrimoine administratif et financier et dans la réserve du programme d'impulsion.

**Revenus par nature du compte de résultats 2024 en pourcent**



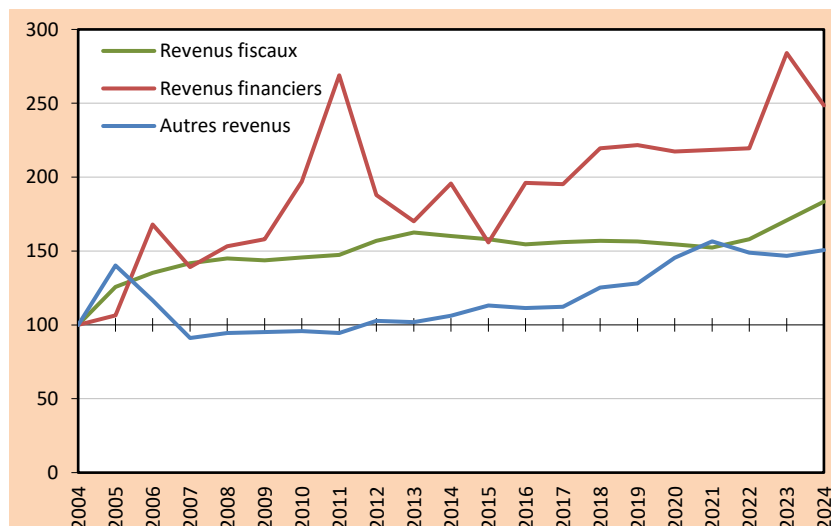
La répartition des revenus par nature permet de visualiser le poids respectif des différentes rentrées financières de l'État et notamment des revenus fiscaux qui représentent en règle générale environ la moitié des recettes annuelles qui sont encaissées. Suivent les revenus de transfert (principalement subventions fédérales et RPT) avec une proportion supérieure à 30%.

La catégorie des taxes comprend l'ensemble des émoluments encaissés par les différents services de l'État (41,7 millions) mais aussi les revenus et remboursements en matière judiciaire comme par exemple les amendes d'ordre et les ordonnances pénales (21,7 millions).

La catégorie patentes et concessions contient notamment la part au bénéfice de la BNS (aucun versement effectué en 2024) alors que la part au bénéfice de la BCN figure dans les revenus financiers (28,8 millions).

Les subventions à redistribuer sont sans impact sur les comptes de l'État puisqu'un montant identique est comptabilisé du côté des charges.

**Indice des revenus par nature (base 2004=100)**

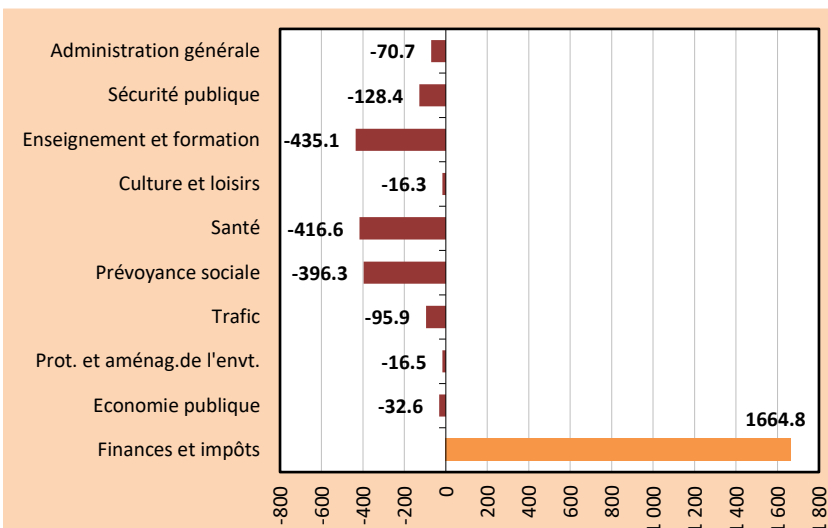


Comme pour les charges, le graphique ci-contre montre la progression de certaines catégories de revenus en termes d'indices. Ici aussi des regroupements ont été effectués en fonction de certaines natures comptables pour assurer une comparabilité des données.

Les revenus fiscaux progressent de manière soutenue entre 2021 et 2024. Cela n'a pas été souvent le cas ces dernières années avec les réformes fiscales, en particulier celle relative aux personnes physiques. Rappelons qu'un rapport sur la statistique fiscale est élaboré chaque année et publié sur le site Internet du service de statistique.

L'évolution des revenus financiers est tendanciellement assez volatile. L'augmentation importante en 2023 s'explique par la sortie du bilan de l'État des bâtiments du site de Perreux (revenu financier de 15,5 millions pour la capitalisation des rentes superficielles). Le pic en 2011 provient de l'agio lié au remboursement partiel du capital de dotation par la BCN à l'État (25 millions).

**Compte de résultats 2024 selon la classification fonctionnelle en millions de francs**



La classification fonctionnelle des charges et des revenus du compte de résultats regroupe les flux financiers en fonction des missions qui sont dévolues aux collectivités publiques. Les domaines fonctionnels définis par le MCH2 sont au nombre de dix.

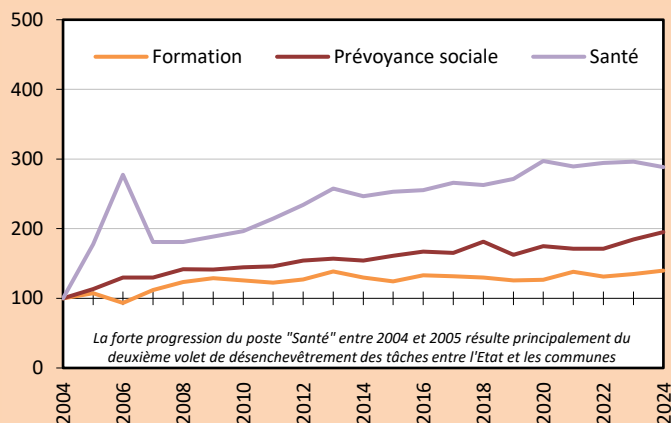
Avec CHF 435,1 millions, le domaine de l'enseignement et formation présente les dépenses nettes les plus importantes en 2024. Suivent ensuite le domaine de santé et le domaine de la prévoyance sociale avec respectivement CHF 416,6 millions et CHF 396,3 millions. Ces trois domaines représentent par conséquent la majeure partie des charges nettes totales de l'État.

Les revenus qui sont attribués au groupe finances et impôts (davantage de revenus que de charges, raison pour laquelle le montant est présenté avec un signe positif) sont affectés au financement des autres tâches.

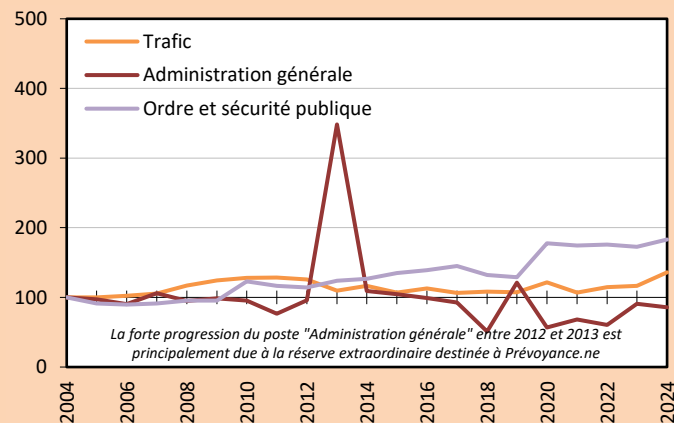
**Indice des postes selon la classification fonctionnelle (base 2004=100)**

Les graphiques suivants présentent l'évolution des différents domaines fonctionnels en termes d'indices. Les écarts d'une année à l'autre doivent être interprétés avec prudence étant donné que les charges et revenus utilisés pour calculer ces indices tiennent parfois compte d'opérations ponctuelles et extraordinaires ou encore de corrections techniques par rapport à l'affectation des coûts et recettes dans les différents domaines. Une comparaison des tendances s'avère ainsi plus pertinente.

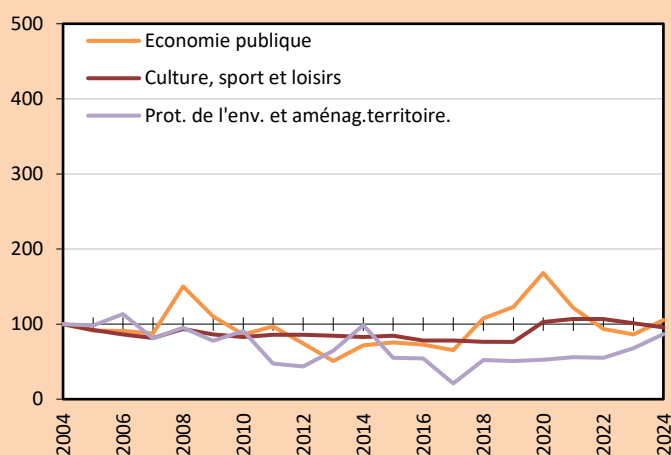
**Indice des domaines Formation, Prévoyance sociale et Santé (charges nettes)**



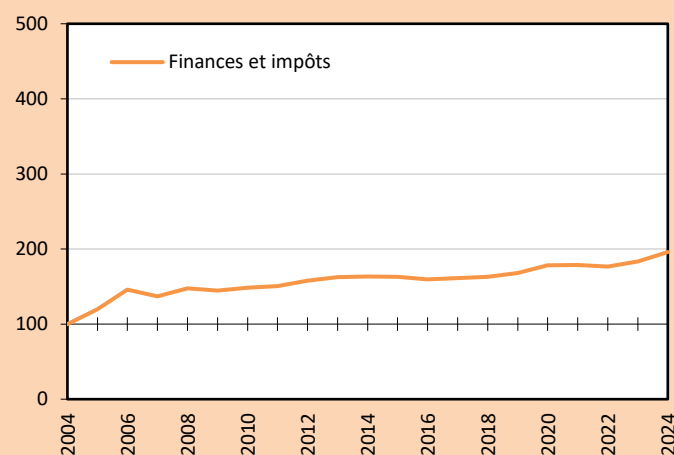
**Indice des domaines Trafic, Administration générale et Ordre et sécurité publique (charges nettes)**



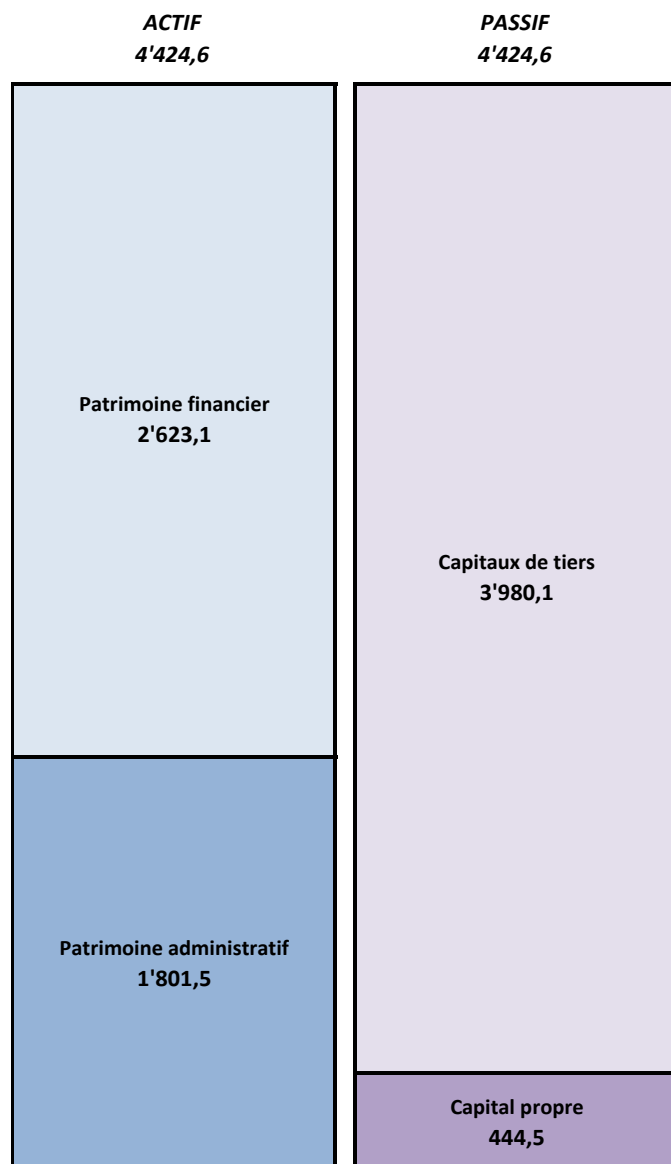
**Indice des domaines Economie publique, Culture, sport et loisirs et Protection de l'env. et aménag. du territoire (charges nettes)**



**Indice du domaine Finances et impôts (revenus nets)**



**Bilan 2024 en millions de francs**



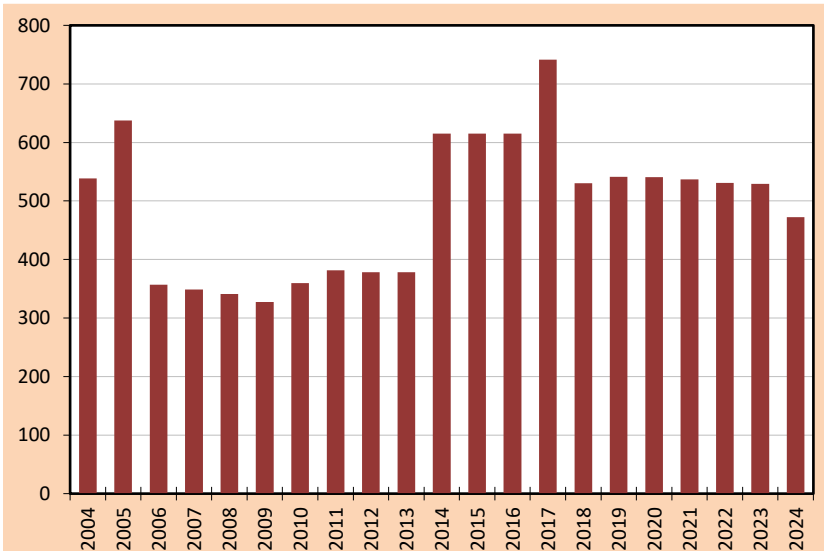
La représentation schématique ci-contre offre une vision synthétique qui reprend les principales positions de l'actif et du passif du bilan en fin d'année.

En 2024, les biens du patrimoine financier et du patrimoine administratif composant l'actif du bilan aboutissent à un total de CHF 4'424,6 millions, soit un montant supérieur à l'exercice précédent (4'375,5 millions).

Les engagements figurant au passif du bilan concernent principalement les capitaux de tiers (dettes à court et long terme, provisions). Compte tenu du capital propre (fonds et financements spéciaux, réserves), le total du passif est également de CHF 4'424,6 millions ce qui se traduit, conformément aux règles comptables, par un bilan équilibré.

Concrètement, le découvert de CHF 472,6 millions n'apparaît pas sur le schéma puisqu'il est comptabilisé en déduction du capital propre (nature MCH2 299 avec un montant négatif). Il est toutefois présenté et commenté sur le graphique suivant.

**Découvert en millions de francs**



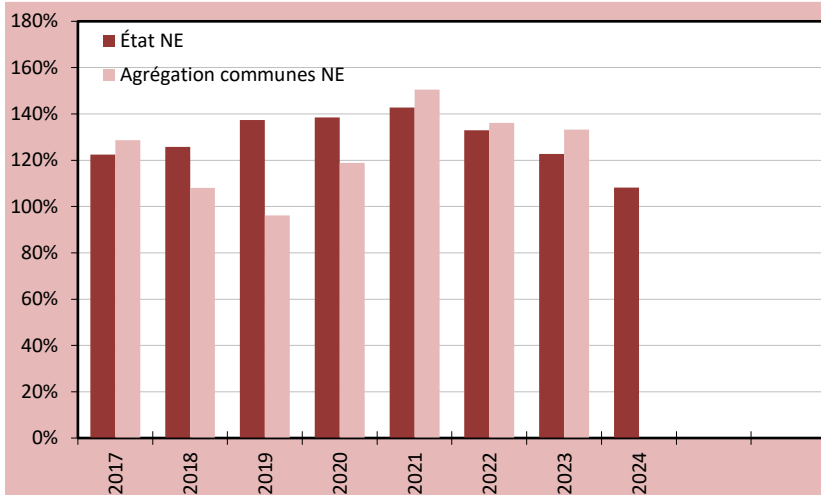
Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif).

En 2024, le découvert est de CHF 472,6 millions, soit un montant inférieur au découvert 2023 (529 millions). Cette variation correspond à l'excédent de revenus du compte de résultats (56,4 millions). Bien que le découvert ait progressivement diminué de CHF 68,9 millions depuis 2019, parallèlement aux bons résultats, celui-ci représente encore plus de 10% du total du bilan, ce qui demeure plutôt élevé.

La diminution constatée entre 2017 et 2018 s'explique principalement par l'amortissement du découvert qui a été effectué suite aux opérations de retraitement en lien avec le passage au MCH2. L'augmentation entre 2013 et 2014 provient du déficit de CHF 236 millions du compte de résultats après prise en compte des provisions pour la caisse de pensions. La diminution entre 2005 et 2006 est la conséquence du versement extraordinaire réalisé par la BNS suite à la vente d'or excédentaire et qui a permis au canton de procéder à un amortissement du découvert.

Les indicateurs financiers présentés dans cette section sont basés sur la recommandation n° 18 du MCH2 ainsi que sur l'article 57 RLFinEC. Les définitions relatives à ces huit indicateurs sont reprises ci-dessous en marge de la présentation des graphiques et des formules utilisées. Le calcul détaillé des chiffres-clés utilisés dans les formules est disponible à l'annexe C du manuel MCH2 ([www.srs-csppc.ch](http://www.srs-csppc.ch)). Une synthèse de ces indicateurs et les valeurs indicatives qui permettent d'appréhender les résultats obtenus sont également publiées dans le rapport de gestion financière 2024 (Tome 1, page 40). Le calcul des indicateurs est également réalisé dans le cadre de la statistique financière communale. Les résultats obtenus par agrégation des 27 communes neuchâteloises (état à fin 2023 conformément aux données les plus récentes à disposition) ont ainsi été ajoutés afin de permettre une comparaison avec l'État. Signalons aussi qu'une modification a été décidée par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances (CDF) le 31 janvier 2025 quant à la suppression des natures comptables MCH2 351 et 451 utilisées dans le calcul des charges courantes et des revenus courants. Ce nouveau calcul a été appliqué dès les comptes 2024 sans correction rétroactive des années antérieures.

### Taux d'endettement net en pourcent



Le taux d'endettement net correspond à la dette nette (selon définition I), qui est la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier (ou la différence entre le patrimoine administratif et le capital propre), exprimée en pourcentage des revenus fiscaux (nature 40 MCH2).

Ce ratio renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles, qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

Le taux d'endettement net est de 108,2% aux comptes 2024. Il diminue par rapport à l'année dernière (122,7%). Cette amélioration provient à la fois d'une augmentation des revenus fiscaux (1'167,4 millions en 2023 et CHF 1'254,2 millions en 2024) et d'une diminution de la dette nette sur la même période (1'432,1 millions en 2023 et 1'357 millions en 2024). Après avoir augmenté de manière continue depuis 2017 jusqu'en 2021, ce ratio baisse pour la troisième fois consécutivement.

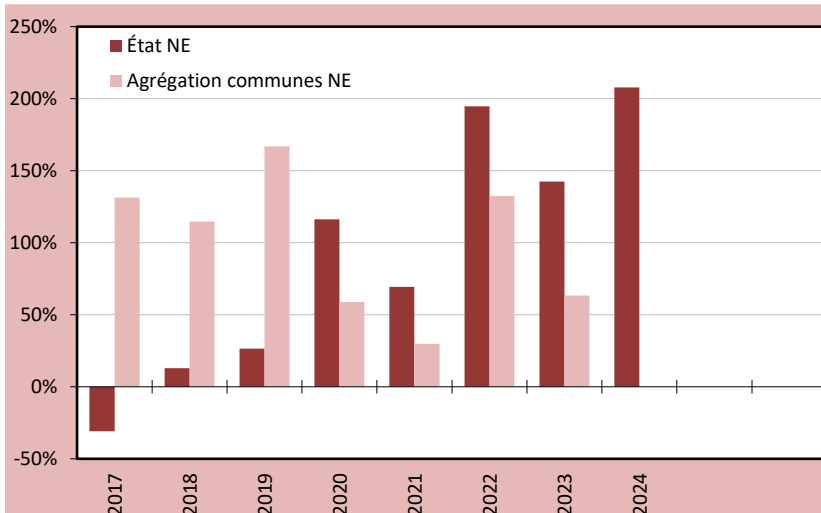
Après avoir augmenté entre 2019 et 2021, le taux d'endettement net pour l'ensemble des communes s'inscrit à la baisse pour atteindre 133,2% en 2023, soit un niveau plus élevé que l'État.

Comparativement, un taux situé entre 100% et 150% peut être qualifié de suffisant pour une collectivité publique.

#### Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Dette nette I}}{\text{Revenus fiscaux}} \times 100$$

### Degré d'autofinancement en pourcent



Le degré d'autofinancement correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des investissements nets. Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.

Le degré d'autofinancement 2024 de l'État atteint 207,8%, ce qui traduit une très bonne situation et une amélioration de la situation en regard des comptes 2023 (142,5%). Malgré des investissements qui diminuent légèrement (de 86,2 millions à 82 millions), l'évolution de ratio par rapport à l'année dernière résulte surtout d'une augmentation significative du volume d'autofinancement entre 2023 (122,7 millions) et 2024 (170,4 millions).

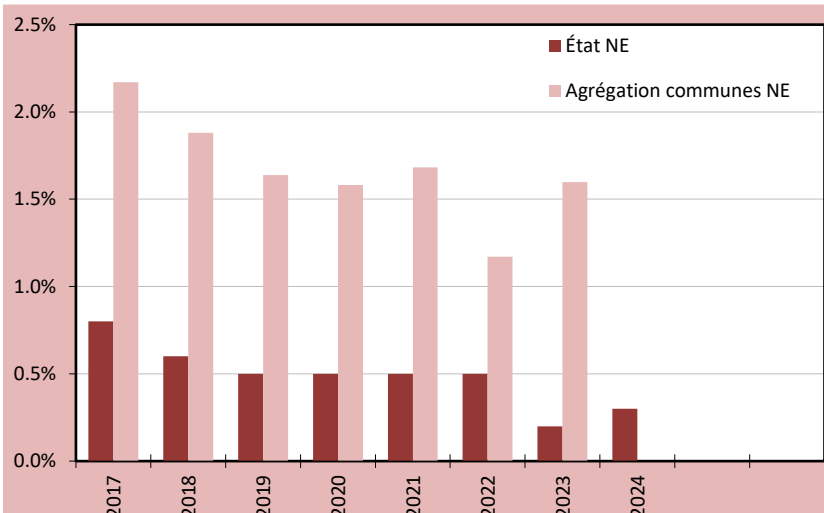
La situation 2019 doit être nuancée en regard de l'opération concernant le désendettement du RHNe puisque les investissements nets tiennent compte d'une dépense de CHF 200 millions pour la constitution d'un capital propre qui diminue significativement la valeur de cet indicateur.

Rappelons enfin que le calcul du degré d'autofinancement selon MCH2, présenté ici, diffère du calcul utilisé dans le cadre du frein à l'endettement appliqué à l'État de Neuchâtel (art. 30 al. 3 LFinEC).

#### Calcul de l'indicateur

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Investissements nets}} \times 100$$

**Part des charges d'intérêts en pourcent**



La part des charges d'intérêts correspond à la différence entre les charges d'intérêts et les revenus des intérêts exprimée en pourcentage des revenus courants.

Cet indicateur renseigne sur la part du revenu disponible absorbé par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse plus la marge de manœuvre est élevée.

La part des charges d'intérêts est de 0,3% en 2024, soit un niveau supérieur à 2023 (0,2%) mais inférieur aux années précédentes (0,5% entre 2019 et 2022). Cette dernière augmentation résulte de la hausse des charges d'intérêts nets (5 millions en 2023 et CHF 7 millions en 2024) qui est proportionnellement plus importante que l'augmentation des revenus courants (2'273,2 millions en 2023 et 2'378,3 millions en 2024). L'évolution des charges d'intérêts est commentée dans la première partie de cette fiche.

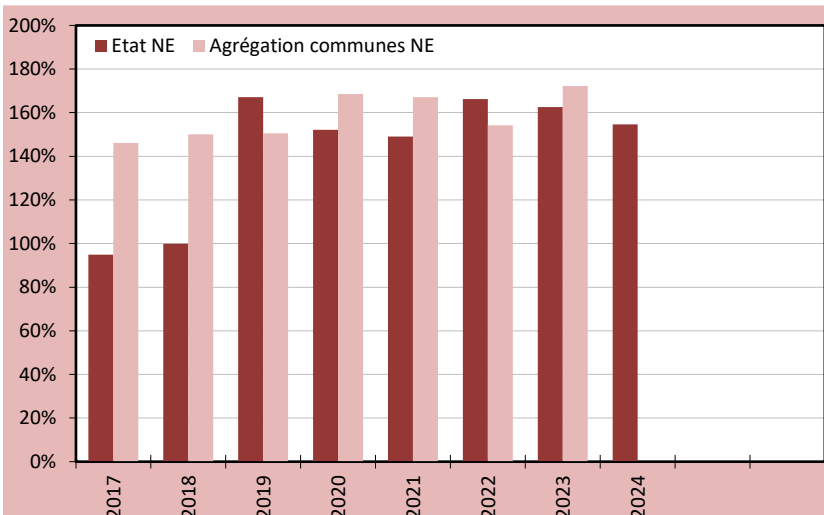
L'évolution dans la durée de ce ratio depuis 2017 traduit une bonne situation. En effet, un taux s'inscrivant entre 0% et 4% est considéré comme bon.

L'ensemble des communes présente une part des charges d'intérêts sensiblement plus élevée que l'État. L'évolution de cet indicateur sur la période 2017-2022 montrait toutefois une amélioration progressive de la situation avant que ce ratio n'augmente à nouveau en 2023.

**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{Charges d'intérêts nets}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

**Dette brute par rapport aux revenus en pourcent**



La dette brute par rapport aux revenus correspond à l'endettement brut exprimé en pourcentage des revenus courants.

Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

La dette brute comprend les engagements financiers courants, à court terme et à long terme apparaissant au bilan (exception faite des instruments financiers dérivés). Elle se distingue par conséquent de la dette nette (cf. indicateur taux d'endettement net).

La diminution de la dette brute (3'695,5 millions en 2023 et 3'679,7 millions en 2024) et l'augmentation plus sensible des revenus courants (CHF 2'273,2 millions en 2023 et 2'378,3 millions en 2024) expliquent conjointement la diminution de cet indicateur entre les deux derniers exercices (162,6% en 2023 et 154,7% en 2024). Cela traduit au final une amélioration de la situation pour l'État pour la deuxième année consécutive. Un taux compris entre 150% et 200% qualifie toutefois une mauvaise situation financière selon les standards établis.

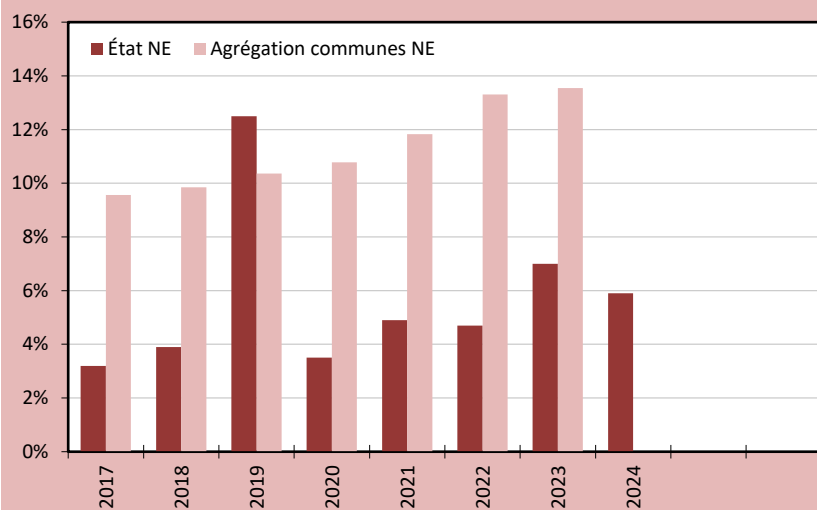
Sur la base de la dernière année de comparaison conjointe, la situation relative à l'ensemble des communes est un peu moins bonne (172,2% en 2023).

Des changements de principes comptables décidés en cours d'année 2019 (augmentation de la dette brute) expliquent l'augmentation significative constatée par rapport à 2018.

**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{Dette brute}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

**Proportion des investissements en pourcent**



La proportion des investissements correspond aux investissements bruts (sans les investissements extraordinaires ni les subventions à redistribuer) exprimés en pourcentage des dépenses totales consolidées du compte des investissements et du compte de résultats.

Cet indicateur renseigne par conséquent sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.

La proportion des investissements s'établit à 5,9% en 2024, soit un niveau inférieur aux comptes 2023 (7%) mais plus élevé que le taux constaté la plupart des années précédentes. La situation reste toutefois critique puisqu'un taux inférieur à 10% traduit habituellement un faible effort d'investissement.

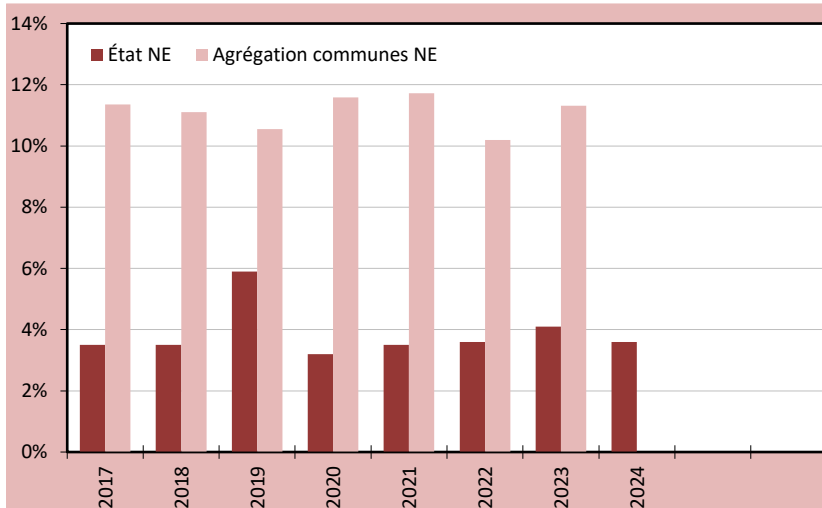
Le taux de 12,5% en 2019 pourrait traduire un effort d'investissement plus important de la part du canton. Toutefois il faut nuancer ce résultat puisqu'il est influencé par la dépense de CHF 200 millions décidée dans le cadre du désendettement du RHNe pour la constitution d'un capital de dotation. En faisant abstraction de cette opération le ratio ne s'élèverait plus qu'à 3,6%, c'est-à-dire un résultat proche des autres années.

Hormis en 2019 pour les raisons expliquées ci-dessus, le taux constaté pour l'ensemble des communes est bien plus élevé que celui de l'État et traduit par conséquent un effort d'investissement plus soutenu de la part de ces collectivités publiques.

**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{Investissements bruts}}{\text{Dépenses totales}} \times 100$$

**Part du service de la dette en pourcent**



La part du service de la dette correspond au total des charges nettes d'intérêts et des amortissements ordinaires (y compris amortissements des subventions d'investissement), exprimé en pourcentage des revenus courants.

Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur la collectivité publique. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette. Un taux plus élevé signifie une marge de manoeuvre budgétaire plus restreinte.

A l'exception de l'exercice 2019 (5,9%), le taux observé en 2024 (3,6%) est plutôt proche de ceux qui ont été constatés ces dernières années avec toutefois une légère diminution à relever en regard des comptes 2023 (4,1%).

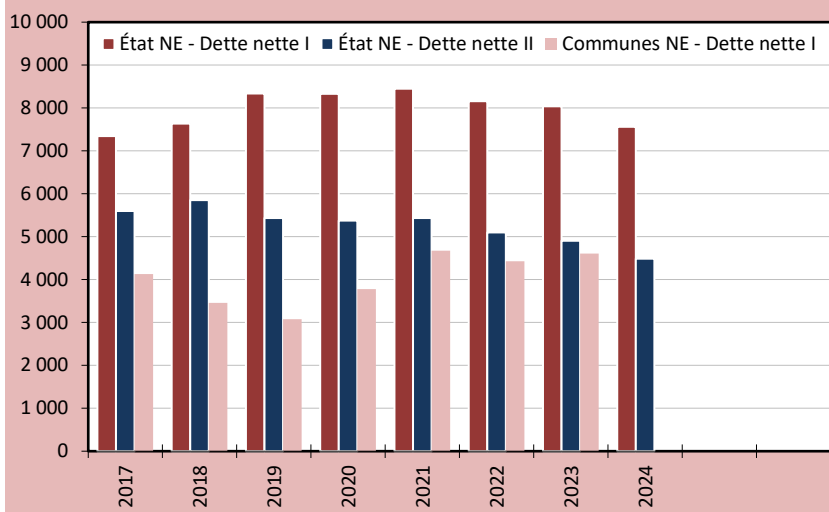
La situation 2019 s'explique surtout par les amortissements extraordinaires comptabilisés suite à la cession de la H20 à la Confédération.

Des niveaux au-dessous de 5% correspondent à une charge financière faible pour la collectivité publique. Les résultats en regard de l'ensemble des communes traduisent une situation plus compliquée (taux supérieurs à 10%).

**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{Service de la dette}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

**Dettes nettes par habitant en francs**



La dette par habitant dont il est question ici correspond à la dette nette (selon définition I ou II du MCH2) divisée par la population résidente permanente.

La dette nette I correspond à la différence entre les capitaux de tiers et le patrimoine financier (ou la différence entre le patrimoine administratif et le capital propre). La dette nette II exclut en outre les prêts et les participations.

Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

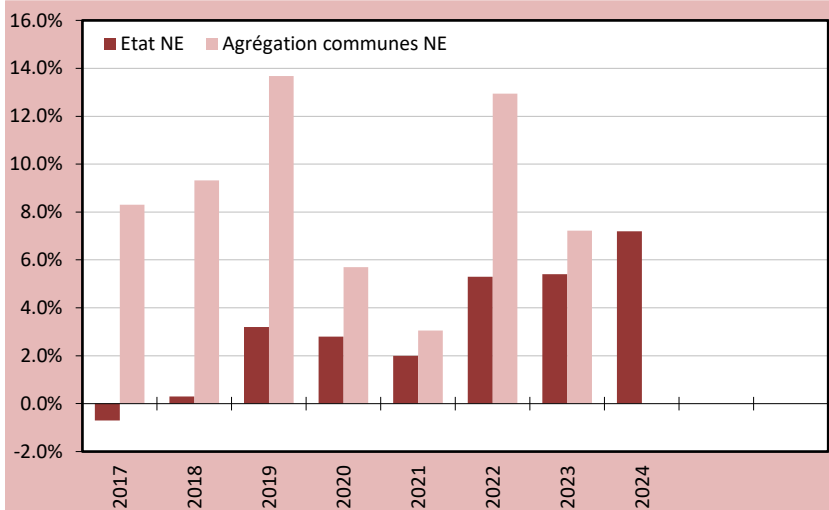
Compte tenu d'une dette nette I de CHF 1'357 millions, d'une dette nette II de CHF 805,5 millions et d'une population résidente permanente à fin 2024 de 179'449 habitants (selon dernier recensement cantonal), la dette nette I 2024 par habitant est de CHF 7'562 (8'038 en 2023) et la dette nette II 2024 par habitant de CHF 4'489 (4'904 en 2023). Ces deux ratios diminuent par conséquent par rapport à l'exercice précédent du fait de la baisse de l'endettement net mais aussi en raison d'un nombre d'habitants plus élevé qu'en 2023 (178'173). Il faut également signaler que c'est la troisième année de suite que ces indicateurs diminuent, signe d'une amélioration constante et réjouissante.

Conformément aux valeurs limites indiquées dans les recommandations MCH2, le niveau d'endettement demeure toutefois toujours trop important pour l'État de Neuchâtel. Il est d'ailleurs largement supérieur à celui de l'ensemble des communes en regard de la dette nette I.

**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{Dette nette I ou II}}{\text{Population résidente permanente}}$$

**Taux d'autofinancement en pourcent**



Le taux d'autofinancement correspond à l'autofinancement exprimé en pourcentage des revenus courants.

Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.

Compte tenu d'un autofinancement de CHF 170,4 millions et de revenus courants de CHF 2'378,3 millions, le taux d'autofinancement est de 7,2% en 2024, soit un résultat supérieur à 2023 (5,4%) et plus élevé en comparaison des exercices précédents.

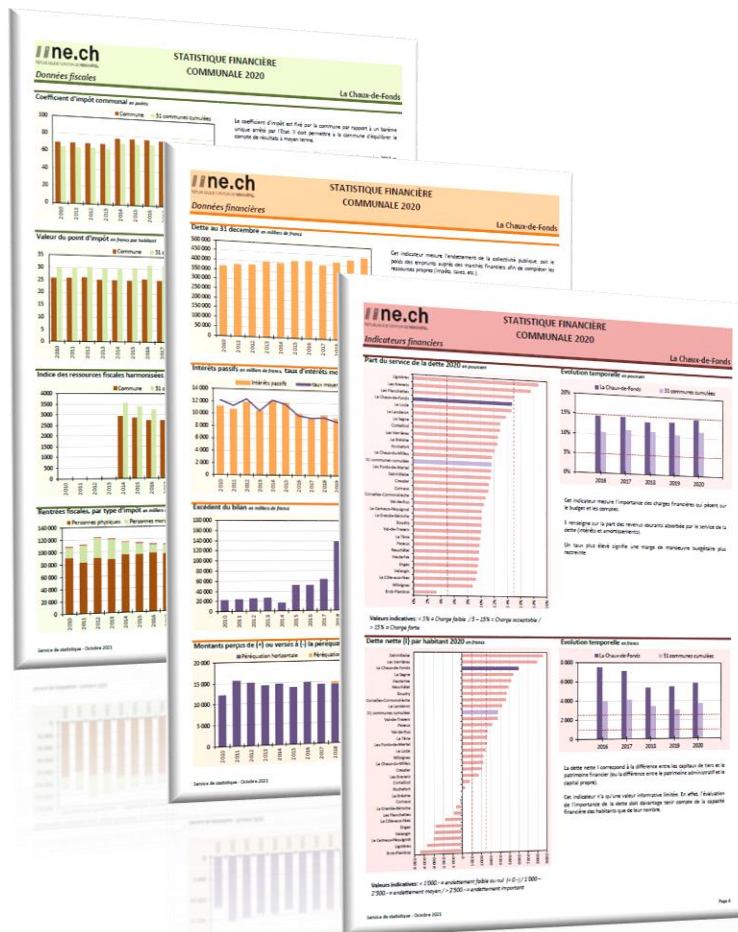
Revenus courants et autofinancement augmentent entre 2023 et 2024 mais de manière plus soutenue s'agissant du second élément. Rappelons que l'autofinancement dépend, entre autre, des amortissements du patrimoine administratif (natures 33 MCH2) et des attributions aux fonds et financements spéciaux (nature 35 MCH2).

Malgré cette amélioration, il faut rappeler qu'un résultat inférieur à 10% caractérise une situation délicate, ce qui est le cas pour l'État. La situation est identique pour les communes neuchâtelaises en 2023.

**Calcul de l'indicateur**

$$\frac{\text{Autofinancement}}{\text{Revenus courants}} \times 100$$

**La situation des communes**



Retrouvez l'ensemble des données fiscales, financières et des indicateurs financiers des 24 communes neuchâtelaises sur:

**[www.ne.ch/stat](http://www.ne.ch/stat)**